

## Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché et la demande associée du produit phytopharmaceutique VALENTIA*

*de la société* BARCLAY CHEMICALS R&D LTD

*enregistrées sous les* n°2018-0446 et 2018-0451

*Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 4 novembre 2019,*

*Considérant qu'un risque inacceptable pour les organismes aquatiques et les plantes non cibles ne peut être exclu,*

*Considérant qu'il ne peut pas être établi que les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 sont respectées,*

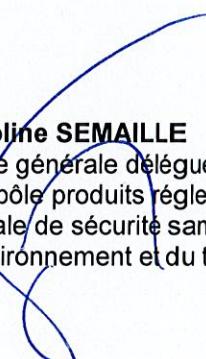
La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.

## Informations générales sur le produit

Noms du produit	VALENTIA ORPEN
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	BARCLAY CHEMICALS R&D LTD Damastown Way Damastown Industrial Park Mulhuddart 15 DUBLIN Irlande
Formulation	Suspo-émulsion (SE)
Contenant	2 g/L - florasulame 144 g/L - fluroxypyr-methyl (équivalent à 100 g/L de fluroxypyr)
Numéro d'intrant	9991-2018.01
Numéro d'AMM	-
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort le, 31 DEC. 2019

**Caroline SEMAILLE**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)



### Liste des usages refusés

Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
15105911 Avoine*Désherbage	1,6 L/ha	1/an	F (BBCH31)
<b>Motivation du refus :</b> L'usage est refusé au motif que l'absence de données ne permet pas d'exclure un risque inacceptable pour les organismes aquatiques et les plantes non cibles.			
15105912 Ble*Désherbage	1,5 L/ha	1/an	F (BBCH 39)
<b>Motivation du refus :</b> L'usage est refusé au motif que l'absence de données ne permet pas d'exclure un risque inacceptable pour les organismes aquatiques et les plantes non cibles. L'usage est refusé sur blé dur et tendre d'hiver à la dose de 1,6 L/ha et pour un stade d'application plus tardif (BBCH 45) au même motif.			
15555901 Mais*Désherbage	1,2 L/ha	1/an	F (BBCH 16)
<b>Motivation du refus :</b> L'usage est refusé au motif que l'absence de données ne permet pas d'exclure un risque inacceptable pour les organismes aquatiques et les plantes non cibles. L'usage est également refusé en raison d'une absence de justification de la dose d'emploi revendiquée.			

### Liste des usages refusés

Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
<b>15105913</b> Orge*Désherbage	1,5 L/ha	1/an	F (BBCH 39)
<b>Motivation du refus :</b>  L'usage est refusé au motif que l'absence de données ne permet pas d'exclure un risque inacceptable pour les organismes aquatiques et les plantes non cibles.  L'usage est refusé sur orge d'hiver à la dose de 1,6 L/ha et pour un stade d'application plus tardif (BBCH 45) au même motif.			
<b>15105915</b> Séigle*Désherbage	1,5 L/ha	1/an	F (BBCH 39)
<b>Motivation du refus :</b>  L'usage est refusé au motif que l'absence de données ne permet pas d'exclure un risque inacceptable pour les organismes aquatiques et les plantes non cibles.			